



FLASH INFO

UNION JUSTICE FORCE OUVRIERE

LES FRAIS DE DEPLACEMENTS

Après plusieurs interventions de l'**Union Justice FORCE OUVRIERE** auprès du Ministère de la Justice, enfin est paru au Journal Officiel du 17 Avril 2015, l'Arrêté du 14 avril 2015 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat pour le ministère de la justice.

L'**Union Justice FORCE OUVRIERE** se félicite de cette avancée et sera maintenant vigilante à sa mise en application.

Ris-Orangis, le 17 Avril 2014
Pour L'Union Justice FORCE OUVRIERE
La Présidente
Valérie BRUNET